

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 2 septembre 2008**

**Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :**

✳ **Modifie** le tableau des tarifs de l'école de musique comme suit :

<b>Cours</b>	<b>Thoirysien</b>	<b>A partir de 2 membres ou OJ</b>	<b>Non Thoirysien</b>	<b>A partir de 2 membres ou OJ</b>
<b>Eveil</b>	" 35,00	" 30,00	" 35,00	" 30,00
<b>Solfège</b>	" 40,00	" 35,00	" 40,00	" 35,00
<b>Orchestre junior seul</b>	" 40,00	" 35,00	" 40,00	" 35,00
<b>Solfège +30 min d'instrument</b>	" 220,00	" 185,00	" 300,00	" 255,00
<b>Solfège +45 min d'instrument</b>	" 310,00	" 260,00	" 400,00	" 340,00
<b>30 minutes d'instrument seul</b>	" 185,00	" 155,00	" 240,00	" 205,00
<b>45 minutes d'instrument seul</b>	" 275,00	" 235,00	" 360,00	" 305,00

4 votes contre : madame Boch, monsieur Puget, madame Millereux et monsieur Bourgeois.  
2 abstentions : monsieur Tritenne et monsieur Riesen.

✳ **Autorise** monsieur le Maire à mettre en place une nouvelle convention avec l'Association Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry pour l'année 2008/2009, fixant le nombre d'heures d'intervention à 3 heures par semaine et le coût horaire à 27,00 euros.

1 abstention : madame Leon.

✳ **Cède** la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de type kangoo avec la société Visiocom à l'association Eclat.

2 abstentions : madame Boch et monsieur Bourgeois.

✳ **Accepte** l'achat d'un garage situé rue de Combes, au prix de 15 000,00 euros TTC, et **autorise** monsieur le Maire à signer tout acte notarié en l'étude de Maître Caroline GROSJEAN, notaire à Gex.

2 votes contre : madame Millereux et monsieur Puget.

3 abstentions : madame Boch, monsieur Bourgeois et monsieur Tritenne.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à renouveler le contrat d'assistant et de conseil en urbanisme avec monsieur Sartori, Urbaniste & Architecte, pour une durée de 24 mois.  
1 vote contre : monsieur Bourgeois.
- \* **Donne** un accord de principe pour lancer une seconde modification du PLU et **Autorise** monsieur le Maire à lancer une consultation de bureaux d'études pour choisir l'urbaniste qui sera chargé de la réalisation de cette modification.  
5 votes contre : madame Boch, monsieur Puget, madame Millereux, monsieur Bourgeois et madame Cotier.  
1 abstention : monsieur Tritenne.
- \* **Accorde** la remise gracieuse des pénalités de retard liées à l'encaissement de la Taxe Locale d'Équipement des permis de construire suivant :

**PC 001 419 06 J 1024**

SCI DEFACE

17, Avenue Alphonse Baudin

01 000 BOURG en BRESSE

**PC 001 419 06 J 1031**

Monsieur Christophe TOURNIER

211, rue Saugy

01 170 CESSY

**PC 001 419 06 J 1034**

Monsieur Cédric DAVID

199, rue d'Allemogne

01 710 THOIRY

4 abstentions : madame Millereux, madame Cotier, monsieur Pouyat et monsieur Lavoue.

- \* **Désigne** monsieur Denis BELLOSSAT en tant que membre titulaire et monsieur Damien REGARD-TOURNIER en tant que membre suppléant pour représenter la commune de Thoiry dans le comité de pilotage de l'étude de la route forestière transversale du Pays de Gex.
- \* Concernant la route forestière du Pays de Gex :
  - **Propose** de poursuivre la réflexion en prenant en compte à court terme l'usage principal d'exploitation forestière comme objectif, tout en préservant la possibilité d'évoluer vers la prise en compte d'autres usages (notamment tourisme) à plus long terme.
  - **Décide** que dans l'optique d'un usage forestier de la route, la technique à mettre en œuvre lors des phases de réfection sera le revêtement bitumineux pour les sections en pente et le terrain naturel pour les autres zones.
  - **Demande** à l'ONF dans le cadre de l'étude, d'établir une planification des travaux de réfection et d'entretien par tronçon cohérent pour les 15 prochaines années en incluant une estimation des coûts des travaux.
  - **Décide** de s'orienter vers une maîtrise d'ouvrage collective pour la gestion de la route forestière du Pays de Gex, au prorata du nombre de kilomètres de voirie traversant la commune.
  - **Demande** à l'ONF de proposer, dans le cadre de l'étude, un scénario de création d'une association syndicale autorisée.
  - **Demande** à l'ONF de proposer un outil d'aide à la décision pour la question du financement des travaux entrepris par l'association syndicale.

✱ **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune en :

- supprimant un emploi de rédacteur territorial à temps plein et en créant simultanément un poste d'attaché territorial de même durée,

3 votes contre : madame Boch, monsieur Puget et monsieur Bourgeois.

1 abstention : madame Millereux.

- créant un emploi fonctionnel pour l'emploi de Directeur Général des Services.

✱ **Approuve et met en place** le nouveau règlement du conseil municipal.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **A) Convention de formation au concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Suivant une convention en date du 4 juin 2008, il a été confié au GRETA Val Bugey Léman, représentée par Madame Rosine CHARRIERE, Ordonnatrice du Greta et Proviseur du Lycée Arbez Carme, la préparation au concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. La formation s'est déroulée sur 60 heures moyennant un coût horaire de 9,00 euros, soit un montant global de 540,00 euros.



**Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.**